



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie

<p>École Primaire Simone Veil 79 Chemin de l'Église 73100 Mouxy 04 79 61 62 05 ce.0731063j@ac-grenoble.fr</p>	<p>PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE 2ND TRIMESTRE 13 mars 2025 – 19h</p>
---	---

Circonscription : Aix-les-Bains

Présents :

Président (directeur d'école) : M. Déchêne-Cotillon

Inspectrice de l'Éducation Nationale : M. Ledouit

Équipe enseignante :	Madame Clément (PS-MS) Madame Clair (MS-GS) Madame Champier (CP-CE1) Madame Guetaz (CE1-CE2) Madame Lhotel (CM1)
Le Maire ou son représentant :	<u>Représentants mairie :</u> Madame Gony (Élue)
Invités :	<u>Représentants des parents d'élèves :</u> <u>Titulaires :</u> Madame Albert Madame Bosio Monsieur Toussaint Monsieur Bouchet Monsieur Dufour Madame Ferney <u>Partenaires extérieurs :</u> Madame Pantz (Agence écomobilité)

Absent excusé :

Madame Person (Maire)

Mme Comas (GS-CP)

Mme Aubert (CM2)

Mme Borde (CE1-CE2)

Mme Duc (ATSEM)

Mme Fontana (ATSEM)

Madame Grousset (AESH)

Madame Gajdane (AESH)

Monsieur Guérin (Représentant des parents d'élèves – titulaire)

Madame Marco (Représentant des parents d'élèves – suppléant)

Début du conseil d'école : 13 mars 2025 – 19h

La séance commence par la désignation d'un secrétaire de séance. Le directeur précise qu'il souhaite que ce rôle soit tenu, à tour de rôle durant les trois conseils de l'année scolaire par un représentant de l'institution puis un représentant communal et enfin un représentant des parents d'élèves.

Secrétaire de séance : Mme Gony

La séance commence par l'approbation du PV du 1er conseil d'école, de l'année scolaire.

Personne n'émet la demande ou le souhait de voter à bulletin secret. Un vote à main levée a donc lieu.

Pour	Contre	Abstention	Total
13	0	0	13

Les membres approuvent à l'unanimité le PV du conseil d'école du 17 octobre 2024.

Le directeur mentionne qu'un oubli a eu lieu dans l'ordre du jour, le point : présentation des dispositifs de protection de l'enfance est ajouté au I ainsi que le point : la bibliothèque municipale ainsi que le projet théâtre dans la partie II.

I. Parcours de l'élève :

A. Suivi des évaluations des élèves

a. Les évaluations de l'école

Les élèves sont évalués de différentes façons au sein de l'école selon les règles ministérielles en vigueur.

Les enseignants se chargent eux-mêmes de la création et de la passation des différentes évaluations dans la mesure où ils savent exactement quelles sont les notions abordées avec leurs élèves et évaluables en fonction des attendus des niveaux.

Les évaluations effectuées sont de trois types : prédictives, formatives et sommatives.

En effet, tout d'abord les élèves passent une évaluation prédictive/diagnostique afin de connaître les acquis des élèves en début d'année, d'un chapitre ou d'un cours : les points forts, les points faibles et surtout mettre à jour les difficultés rencontrées...

Ensuite, une évaluation formative est réalisée afin de faire un état des lieux en cours d'apprentissage pour apporter de l'information sur les acquis en construction. La vocation est double : information de l'élève/parents mais aussi de l'enseignant sur le degré de maîtrise atteint. En cas de difficulté, une stratégie de remédiation qui permet de progresser est proposée. En cas de réussite, une autre stratégie est proposée afin de permettre à l'élève de dépasser ses acquis.

Enfin, une évaluation sommative termine le processus. Celle-ci permet de faire un bilan en fin d'apprentissage sur les connaissances et les savoir-faire acquis.

L'ensemble est référencé sur le LSU par le biais d'Édumoov pour certaines classes (CP de la classe GS-CP et CP-CE1).

L'ensemble des classes fonctionne en semestre.

Les résultats de ces évaluations sont traduits de différentes façons : soit sous forme de nombres allant de 1 à 4 soit sous forme de lettre (D, A, PA, NA).

Les livrets en maternelles sont transmis une ou deux fois par an.

D'une manière globale les élèves progressent à leur rythme et l'année scolaire suit une évolution normale dans toutes les classes.

Les élèves en difficulté progressent mais demeurent encore en difficulté au sein des groupes classes.

Une certaine familiarisation avec les attendus scolaires est à souligner pour certains élèves ayant des frères et sœurs en élémentaire.

b. Les évaluations nationales

1. Présentation

Des évaluations en mathématiques et en français ont été réalisées à l'échelle nationale pour l'ensemble des écoles par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ces évaluations ont lieu en septembre et en février pour les CP et seulement en septembre pour les CE1.

Le but de ces évaluations nationales est d'aider les enseignants à choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

Ce point d'étape doit fournir aux enseignants des repères actualisés sur les progrès réalisés par les élèves, en complément des observations conduites en classe. Ces nouveaux repères permettent de répondre de manière précise et personnalisée aux besoins des élèves.

Elles se réalisent toutes sur des cahiers d'exercices spécialement adaptés aux élèves, notamment pour les élèves en situation de handicap.

Les enseignants ont saisi les réponses des élèves dans une application spéciale. Ils disposent plus tard d'un bilan individuel pour chaque élève et peuvent donc différencier et adapter leur enseignement. Trois groupes sont alors réalisés par l'application avec notamment les groupes à besoin et les groupes fragiles en fonction des différentes compétences. Les enseignants de l'école saisissent comme dans tous les établissements scolaires les résultats de ces évaluations sur la plateforme. De ce fait, ils se voient défalqués d'un certain nombre d'heures d'APC à effectuer. Cette mesure bénéficie à l'ensemble du corps enseignant sauf au directeur de l'école.

2. Analyse des résultats en CP

Les différents items évalués reflètent le niveau d'acquisition des élèves.

Les tableaux et les graphiques (**ANNEXE 1**) présentent les différents résultats en fonction des compétences évaluées en septembre et en février avec un comparatif des différentes compétences.

3. Analyse des résultats en 6^{ème}

Les résultats des évaluations de 6^{ème} ont été transmis après le 1^{er} conseil d'école, d'où la présentation plus éloignée de ceux-ci.

Les compétences obtenant des résultats satisfaisants sont :

- Mobiliser directement les procédures et des connaissances
- Résoudre des problèmes en utilisant des nombres et des grandeurs
- Connaître et utiliser des notions de géométrie
- Connaître des grandeurs et utiliser des unités de mesure
- Se repérer dans une phrase et identifier sa composition
- Maîtriser l'orthographe
- Comprendre et mobiliser le lexique

Trois compétences restent plus en difficulté même si des résultats tout à fait acceptables :

- Connaître les nombres et les utiliser dans des calculs
- Comprendre un texte
- Lire un texte à haute voix

4. Mise en perspective : remédiations et bilan

Au niveau de l'école, on relève les mêmes tendances que pour les évaluations nationales réalisées en septembre : les compétences fragiles ou faibles demeurent très souvent les mêmes d'une année scolaire sur l'autre.

Les évaluations nationales apportent des éléments pour l'enseignement même si ces indications doivent être nuancées : d'une part par le fait que les enseignants connaissent davantage leurs élèves et ce plus rapidement en septembre à la vue de l'effectif réduit.

D'autre part, il existe nécessairement un décalage entre les connaissances vues en classe et les compétences des évaluations nationales.

La complexité du processus -notamment concernant la saisie des résultats- a été soulignée.

Concernant les deux niveaux plusieurs remédiations ont été mises en place :

- Liaison approfondie avec la maternelle notamment le Cycle 1 : tant l'année scolaire précédente que pour cette année scolaire.
- Projets personnalisés concernant les élèves en difficulté ou grande difficulté avec programme personnalisé
- Aide Pédagogique Complémentaire, soutien renforcé, vacances apprenantes notamment langage, numération et résolution de problèmes
- Des pratiques de classe davantage différenciées et ciblées avec des temps de lecture plus importants (avec l'adulte, par petit groupe ou en binôme)
- Réflexion sur les grands axes et actions du projet d'école ; travail de la part de l'équipe pédagogique

B. Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place

a. Les APC (activités pédagogiques complémentaires)

Les APC correspondent à du temps que les enseignants doivent obligatoirement consacrer aux élèves. Pour chaque enseignant, 36 heures d'APC sont allouées à l'année scolaire (sauf pour le directeur qui est déchargé de ces 36 heures).

Néanmoins, des petites « décharges » d'APC sont présentes pour plusieurs enseignants notamment pour la saisie des résultats des évaluations en CP ou CE1 (de l'ordre de 6h). Ces aides pédagogiques complémentaires ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement. Elles offrent un large champ d'action pédagogique permettant d'apporter aux élèves concernés, sélectionnés par l'enseignant en fonction de leurs difficultés, un accompagnement différencié et adapté aux besoins de chacun afin de susciter et renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants travaillent prioritairement les domaines de la langue et des mathématiques lors de ces APC. Les thématiques abordées sont très ciblées. Lorsque quelques élèves sont pris

en charge, ils abordent la lecture, l'écriture et les techniques opératoires ou les compétences du livret (maternelle). Les CM2 sont tous ciblés et travaillent la compréhension et le calcul mental.

Les APC se déroulent aux horaires et jours choisis par l'enseignant responsable. Dans l'école, l'ensemble des APC durent au minimum 30 minutes et ont lieu en fin de journée ou pendant la pause méridienne dans la semaine.

b. Les vacances apprenantes

L'Éducation Nationale offre la possibilité, pour les enseignants volontaires, d'organiser des vacances apprenantes durant certaines périodes d'interruption pédagogique.

Le dispositif a été déployé aux congés d'automne et d'hiver. Des élèves de CM ont été accueillis à l'école pour ces activités plus ludiques notamment pour de la remédiation scolaire à travers des approches davantage transversales mais également des activités sportives et culturelles.

L'ensemble de ces dispositifs est complémentaire aux APC évoquées précédemment.

C. Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Deux lois, de 2007 et 2016, ont réformé la protection de l'enfance et réaffirmé les droits et les besoins fondamentaux de l'enfant dans lesquelles ce dernier est au centre des interventions afin de mieux répondre à ses besoins fondamentaux.

Fin 2019, un nouveau Pacte pour l'enfance a aussi été lancé afin d'améliorer la situation des enfants placés. La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

La prévention et le repérage sont assurés par la famille, l'éducation nationale, les différents modes d'accueil, les professionnels de santé, la police/gendarmerie, les services de prévention (action sociale, médico-sociale) et par tout citoyen.

Les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) mettent en œuvre diverses actions dans le cadre de la politique de protection de l'enfance, à des fins de prévention, de repérage des situations de danger ou de risque de danger, et de protection. L'aide à domicile et la prise en charge matérielle constituent les deux principaux modes d'intervention.

Cette politique est principalement confiée aux conseils départementaux, dont les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) qui sont chargés de plusieurs catégories de missions en partie avec le service de la protection maternelle et infantile (PMI) et le service départemental d'action sociale. Cette dernière vient également en soutien aux familles soit sur simple sollicitation (comme les assistantes sociales) soit, lorsque cela s'avère nécessaires, lors des visites bilan des grandes sections de maternelles.

Les services de l'ASE ont un rôle de sensibilisation et d'information des personnes pouvant être concernées par des mineurs en danger ou en risque de l'être.

L'ASE assure une fonction de protection, de soutien (matériel, éducatif et psychologique) mais assure aussi un rôle de prévention (prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion). Enfin, elle se charge aussi de contrôler les personnes physiques et morales à qui un enfant est confié. La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est, quant à elle en charge du volet judiciaire.

Au besoin la démarche de l'information préoccupante peut être mise en œuvre. Celle-ci est une information transmise à la cellule départementale mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 226-3 pour alerter le président du conseil général sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être. La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier.

Cette information préoccupante est faite à la Cellule de Recueil et de traitement des informations préoccupantes qui recherche l'aide à proposer si l'enfant est en danger et que les parents acceptent l'intervention du service. Si tel n'est pas le cas, la CRIP saisit l'autorité judiciaire.

La CRIP met en place une protection administrative ou judiciaire. L'administration intervient dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance : milieu ouvert plutôt financier ou humain ou un accueil provisoire ou modulable. La protection judiciaire est assurée par un procureur et un juge des enfants menant des investigations pour un placement ou un aide de type administratif.

II. Projet et vie de l'école

A. Bilan intermédiaire des projets de classe et actions communes de l'école en lien avec le projet d'école

a. Projets communs

1. Rallye et défi

L'équipe pédagogique a fait le choix de mettre en place des concours d'école notamment en mathématiques.

Plusieurs défis d'additions et de soustractions ont été mis en place au sein du cycle 3 (adapté à chaque niveau). Le but est de favoriser l'émulation entre les élèves notamment en termes de connaissances, tout en révisant.

Plusieurs classes sont également inscrites au rallye mathématique départemental de la Savoie et l'organisent au sein des classes. Le rallye maths propose en général des défis mathématiques pour lesquels les élèves ne disposent pas d'une solution immédiate et qui conduisent à inventer une stratégie, à essayer, à vérifier, à justifier sa solution et expliquer sa démarche.

2. L'écologie

Les élèves ont tous participé au défi de l'éco-mobilité le vendredi 20 septembre organisé par Grand-Lac. 79,4% des élèves sont venus à pied ou à vélo. La remise du prix a été effectuée suite à ce défi : deux bons d'achats de 100 € dans un magasin pour du matériel sportif ainsi que quelques petits jeux en lien avec le développement durable.

Le projet d'écomobilité scolaire s'est mis en place cette année scolaire à partir de la période 2. Les parents ont été sollicités à travers un questionnaire et ont pu faire part de leurs remarques début novembre. Des aménagements pourront être mis en place par la suite par la municipalité, l'agence écomobilité et l'école. L'ensemble de la démarche est accompagné par l'agence écomobilité : diagnostic des déplacements domicile-école, plan d'action concerté (avec des parents volontaires), sensibilisation des élèves et de leurs familles (10 séances au sein de l'école), bilan et communication.

Les classes seront sensibilisés aux enjeux des déplacement pour les CM2, à la sécurité en tant que piéton pour les CE1-CE2-CM1, à l'utilisation du vélo pour les GS-CP.

Les classes de CP-CE1 et CM1 ont bénéficieront d'une sensibilisation à l'écologie de la part de Grand Lac. Cette sensibilisation sera sur la thématique du compostage des déchets verts. Les classes disposeront d'un lombricomposteur pendant quelques semaines, afin de sensibiliser les enfants de manière concrète à cette pratique.

Un intervenant, professionnel de la nature, se rendra, bénévolement, également dans les classes d'élémentaire afin d'aborder la thématique des abeilles en cycle 2 et la connaissance des arbres en cycle 3.

3. Cycle natation

Un cycle natation s'est déroulé en octobre/novembre pour les CE1-CE2 et les CM1 et en février/mars pour les GS-CP et CP-CE1.

Ces cycles se déroulent en binômes, deux fois par semaine à la piscine d'Aix-les-Bains.

4. Octobre rose et novembre bleu et l'éducation à la santé

Les classes de MS-GS et un groupe de la classe de CM2 travaillent autour d'octobre rose et novembre bleu.

Différentes productions sont créées par les enfants pour un affichage sur les vitres de l'école. Les CM2 ont pu davantage sensibiliser leurs camarades concernant ces deux actions.

Une sensibilisation à la santé s'effectuera également par la Ligue contre le Cancer pour les classes de CM1 et CM2 ainsi que concernant les écrans par l'infirmier scolaire pour les élèves d'élémentaire.

5. Les cérémonies

Les classes de CM1 et CM2 participent aux cérémonies au monument aux morts de Mouxy les 11 novembre et 8 mai.

Ils ont entonné le Chant des Partisans suite à une modification d'organisation.

Ces activités représentent des actions concrètes illustrant tout à fait le parcours citoyen auquel les élèves participent tout au long de leur scolarité. Ce parcours citoyen s'inscrit dans le projet global de formation de l'élève, véritable citoyen en devenir.

6. Bouchons d'amour et solidarité

Tous les bouchons et couvercles en plastique sont collectés aussi bien concernant l'alimentaire, les ménagers que l'hygiène.

L'école collecte des bouchons, tout comme un bon nombre de lieux. Le recycleur achète les bouchons en plastique, les broie, les transforme en granulés qui seront rachetés par l'industrie de la plasturgie. L'association « Cœur de Bouchon », avec la vente de ses bouchons, finance l'achat de matériel pour les personnes en situation de handicap (équipement spécifique, aménagement de l'habitat, véhicule). L'intégralité de l'argent collecté par la vente des bouchons en matière plastique est totalement redistribuée pour l'achat de matériel en faveur des personnes en situation de handicap.

7. La course ELA

Avant les congés d'automne, les élèves auraient dû participer à l'opération « mets tes baskets et bats la maladie » avec l'association ELA. L'objectif réside dans la sensibilisation des élèves à la différence, au handicap et au respect des différences en les faisant participer à lutter contre la leucodystrophie

Compte-tenu du plan vigipirate et de l'interdiction de rassemblements, la course est reportée aux beaux jours (sous réserve d'évolution de la posture vigipirate). Les élèves prêteront symboliquement leurs jambes aux enfants ne pouvant plus s'en servir. Leur entourage peut récompenser leurs efforts sportifs par des dons.

Les élèves de CM réaliseront la dictée ELA, corrigée conjointement par leur entourage et l'école.

8. La grande lessive

Les élèves de GS-CP ont participé au sein de leur classe à la grande lessive – installation d'œuvres éphémères – « pareil/pas pareil » .

L'objectif est de promouvoir la pratique et l'enseignement artistiques, et de développer le lien social.

9. Le festival du livre

L'école a participé en décembre au festival du livre de Lyon.

Le principe est assez simple : l'organisme prête des livres à l'école durant une semaine, les enseignants des classes peuvent les faire découvrir aux enfants, les présenter, les utiliser. Puis, à la fin de la semaine, un temps de vente est prévu.

L'organisme offre à l'école 20% du total des ventes en bon d'achat livre. Cette année les ventes ont atteint 1179 € (1067 € en 2023) soit plus de 230 € en livres offerts pour l'école.

10. Le conseil d'école élèves et l'instance municipale jeune

Un conseil d'école élève est prévu en amont des conseils d'école. Les délégués des classes peuvent, après avoir soulevé les différents éléments dans leurs classes respectives, rencontrer et en discuter avec le directeur de l'école pour des possibles améliorations de leur cadre de vie. Le PV du conseil d'école élève est annexé (**ANNEXE 2**).

Cette année, la municipalité et l'équipe pédagogique ont souhaité mettre en place une instance municipale jeunes. Celle-ci est composée de neuf élèves de CM1/CM2. L'instance municipale jeune a pour mission d'initier la jeunesse à la vie politique réelle et de collecter les idées/initiatives émanant de l'ensemble des jeunes pour l'amélioration de la vie dans le cadre municipal. Mme Gony précise que les enfants sont pleins d'idées et que tout se passe bien.

Les élus sont très satisfaits du dispositif mis en place étant donné que des projets collectifs sont réfléchis : impliquer les personnes âgées ou aider des associations par exemple.

Mme Gony remercie les classes de PS-MS, MS-GS et CM2 pour les cartes de vœux jointes au colis des personnes âgées. Elles ont beaucoup fait plaisir et plusieurs retours ont été envoyés à l'école.

11. Permis piéton et permis internet

Les CE2 participeront au permis piéton et la classe de CM2 au permis internet. Ces permis se déroulent avec la coordination de la gendarmerie d'Aix-les-Bains.

La première intervention (d'une durée de 35 à 45 minutes selon le permis et selon la participation des enfants) consiste en la présentation du permis et la remise du matériel pédagogique (livrets et DVD). À l'issue, l'enseignant dispense à sa guise les séances de formation sur 4 semaines. Une deuxième intervention est consacrée à l'évaluation des enfants (environ une demi-heure).

Lors de la troisième séance, les permis sont remis, en présence des enseignants, directeur, un

représentant de la mairie, notre Commandant de Brigade et un correspondant du Dauphiné Libéré.

Une sensibilisation au harcèlement scolaire sera également mise en place par la gendarmerie lors de ce temps de permis internet en CM2.

12. La bibliothèque municipale

Mouxy possède une bibliothèque municipale riche en ressources. Cette bibliothèque étant présente dans l'école, la bibliothécaire met en place des accueils qui ont débuté à la rentrée de novembre pour les différentes classes.

Ils ont lieu toutes les semaines 30 minutes avec les classes de maternelle. Les classes d'élémentaires bénéficient, toutes les 4 semaines, d'une heure.

L'emprunt pour l'ensemble des élèves s'effectue en début et en milieu/fin de période.

Même si le temps passé avec la bibliothécaire est réduit de par son temps de travail, l'équipe enseignante la remercie chaleureusement. Elle s'investit beaucoup pour l'école et les enfants.

13. Le site internet de l'école

En lien avec les parents d'élèves délégués, le directeur a mis en place un site internet pour l'école.

Ce site internet, à travers une page privée pour l'école, permet de centraliser les informations « brutes » tout en mettant également à disposition certains documents et informations valables tout au long de l'année scolaire. L'ensemble de ces éléments est ainsi accessible et consultable à tout moment.

L'ensemble des publications est doublé d'un envoi par mail.

14. Théâtre

La municipalité a fait le choix d'offrir aux élèves de CM des interventions d'un professionnel du théâtre.

Celles-ci vont débiter prochainement avec notamment la mise en voix de certains textes. Une représentation devant les parents est également prévue en fin d'année scolaire.

15. Groupes municipaux de réflexion

i. Parc cour vert

Le projet "Cour du Vivant" vise à transformer les cours d'école en espaces plus naturels, ludiques et pédagogiques, en intégrant la biodiversité et en favorisant une dynamique collective. Il s'agit de réintroduire le vivant dans les espaces scolaires pour améliorer le bien-être des enfants et enrichir leurs apprentissages.

Les recherches montrent que les enfants passent de moins en moins de temps en contact avec la nature, ce qui entraîne des effets négatifs :

- Sédentarité accrue, avec des impacts sur la santé (prise de poids, affaiblissement du système immunitaire).
- Augmentation du stress, de l'anxiété et des conflits.
- Difficultés de concentration et hyperactivité.

À l'inverse, une cour vivante apporte de nombreux bénéfices :

- Stimulation sensorielle et sociale grâce à la diversité des espaces.
- Développement moteur et encouragement à l'activité physique.
- Apaisement des tensions et amélioration des compétences sociales.
- Meilleure concentration et implication en classe.
-

Une cour du vivant se construit progressivement, en impliquant les élèves, les enseignants, les parents et les habitants. Son aménagement répond à plusieurs critères :

- Convivialité : Création d'espaces favorisant la rencontre et le calme.
- Aspect pédagogique : Intégration aux projets éducatifs, favorisant l'apprentissage par l'expérience.
- Côté Ludique : Incitation au jeu créatif par une diversité de supports et d'aménagements.
- Côté Naturel : Réintroduction du végétal et de la biodiversité pour un environnement plus apaisant.

- Illustration du critère comestible : Plantation de végétaux comestibles, permettant des activités autour du jardinage et de la cuisine.

Le projet est conçu sur plusieurs années et suit différentes étapes :

- Analyse du contexte (questionnaires, réflexions collectives).
- Conception des aménagements adaptés aux besoins de l'école.
- Premiers chantiers participatifs, impliquant toute la communauté éducative.
- Appropriation progressive de la cour, avec des chantiers annuels et des projets pédagogiques réguliers.

Les aménagements sont simples et accessibles, comme la création de prairies sauvages, tipis végétaux, potagers en terrasse, favorisant l'exploration et le contact avec la nature.

Tout le monde peut contribuer : enseignants, parents, enfants, mais aussi artisans et bénévoles. Chacun peut apporter sa contribution de plusieurs manières :

- En participant aux réunions et ateliers de conception pour imaginer la cour idéale.
- En rejoignant les chantiers participatifs pour mettre en place les aménagements.
- En apportant un soutien technique ou matériel selon ses compétences.

Le projet "Cour du Vivant" est une démarche collective et évolutive qui vise à reconnecter les enfants à la nature tout en enrichissant leur quotidien scolaire.

Participation :

- En contactant l'école pour s'impliquer.
- En remplissant les questionnaires disponibles à l'école et à la mairie.
- En participant aux chantiers participatifs.
- En apportant son expertise technique pour certains espaces

ou aménagements.

- En soutenant le projet matériellement ou en proposant d'autres idées.

Les prochaines étapes et dates importantes :

- Février - mars 2025 : Présentation des idées et distribution des questionnaires.
- Mars 2025 : Analyse des résultats des questionnaires.
- Avril - mai 2025 : Conception des aménagements de la cour.
- Fin juin 2025 : Présentation du design final.
- Octobre 2025 : Premier chantier participatif.

ii. Écomobilité

Un point est effectué par Marie-Lou Pantz suite au 1^{er} conseil d'école et suite au questionnaire transmis aux parents concernant les déplacements. Le document en **ANNEXE 3** est présenté.

10 interventions, réparties sur les classes de l'école, de la part de l'agence éco-mobilité sont mises en place à l'école et commencent à avoir lieu. Chaque classe est sensibilisée aux enjeux des déplacements en tant que piétons ou en tant que cycliste (GS-CP).

Une réunion d'information concernant le pédibus sera programmée prochainement.

Un flyer a été construit par l'agence et sera distribué aux familles.

b. Projets des classes

1. La classe de CM2

i. Projets pédagogiques majeurs

La classe de CM2 travaille autour de deux thématiques : la montagne vécue et la ville architecturale.

Tout d'abord, les enfants ont participé, lors des journées du patrimoine mi-septembre à la visite des aménagements du dessous de la piscine aqualudique de Chambéry. Ils ont poursuivi

la matinée en visitant la scène nationale de l'Espace Malraux. L'après-midi, le site synchro-bus de l'agglomération a été présenté ainsi que le Chambéry Savoie Stadium.

Ensuite, les élèves bénéficieront d'interventions, à Chambéry, du service patrimoine concernant l'aménagement des quartiers du Biollay et des Hauts-de-Chambéry. Par la suite, ils travailleront sur la fonctionnalité du centre-ville en lien avec l'espace vécu qui évolue dans le temps avec les conséquences de la seconde guerre mondiale.

De plus, les élèves sont également amenés à réfléchir à l'histoire de leur territoire en lien avec l'aménagement de la station de ski de proximité du Revard avec la FACIM.

Les élèves découvriront les archives départementales et approfondiront les notions déjà abordées en classe et les mouvements de population/l'habitat de montagne au musée Savoisien.

Le "Savoir Rouler à Vélo" est un programme national qui vise à rendre les élèves autonomes et responsables à vélo, notamment pour leurs déplacements quotidiens. Il se déroule en trois étapes : maîtriser le vélo (équilibre, freinage, direction), circuler en sécurité (apprendre les règles de circulation) et rouler en situation réelle. À partir d'avril, les CM2 de l'école bénéficieront de ce dispositif pour acquérir ces compétences essentielles avant leur entrée au collège.

Une multitude de compétences s'illustre dans ces projets transversaux sur l'ensemble du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : aussi bien concernant les différents langages écrits et oraux, que les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen mais aussi les systèmes naturels et techniques éclairés par la représentation du monde et de l'activité humaine.

ii. Projets pédagogiques mineurs

Des projets pédagogiques mineurs sont réalisés au sein de la classe avec un roulement pour tous les élèves :

- Le maître assistant : tous les jours un enfant est nommé maître assistant pour répondre aux questions de ses camarades, reformuler ou expliquer des notions.
- Chaque jour, un perroquet est présent dans la classe afin de répéter ou reformuler des consignes.
- Par trinôme, les élèves, à tour de rôle recherchent des recettes de cuisine. La recette est sélectionnée, les ingrédients commandés et la recette réalisée intégralement par les élèves. Cette dernière s'effectue en lien avec les deux classes de maternelle.

- Par binôme, de manière hebdomadaire, les élèves lisent un album et questionnent leurs camarades de maternelle.

D'autres projets, nécessitant davantage de temps sont mis en place par groupe :

- Mise en place d'élèves médiateurs dans la classe afin de favoriser les relations cordiales et la gestion de conflits mineurs dans la cour de récréation.
- Deux délégués sont présents dans la classe afin de transmettre tout dysfonctionnement ou toute interrogation.
- Réflexion, proposition et installation du parcours de motricité en maternelle un jour par semaine.
- Proposition de jeux de cour autres que des jeux classiques de ballon. On recherche des idées innovantes.
- Mise en place d'actions solidaires – octobre rose, novembre bleu, collectes.
- Création de contenus (article, interview, reportage) sur des événements se déroulant à l'école et publication de ceux-ci.
- Apprentissage des différentes notions et techniques cinématographiques.

2. La classe de CM1

Les élèves de CM1 ont réalisé un cycle ski de fond de 5 séances au Revard. Les sorties se sont déroulées les mardis matins du 7/01/2025 au 4/02/2025. Les élèves étaient ravis et nous avons eu de très bonnes conditions météorologiques sur l'ensemble du cycle.

Des animations pédagogiques sur le compostage domestique seront prochainement proposées. Plusieurs objectifs sont visés : identifier des déchets biodégradables, les sensibiliser sur le cycle de la matière dans la nature, observer des décomposeurs acteurs du compostage et utilisation du lombricomposteur qui restera en classe environ 8 semaines. 4 séances seront menées.

Dans la continuité du projet d'école : Lac et Montagne, la classe se rendra à Aqualis 15/04 et le 05/05 afin d'étudier les zones humides, l'écologie des marais et la macrofaune.

Les élèves s'engageront dans un cycle voile du 16/06 au 20/06 pour 5 demi-journées.

3. Les classes de CE1-CE2 et CP-CE1

Les deux classes bénéficient de 4 sorties nature sur la commune de Mouxy avec un intervenant.

Les élèves de CP-CE1 observent la faune et la flore au fil des saisons. Les sorties de printemps et d'été auront lieu en avril et en juin.

Les CE1-CE2 s'intéressent plus particulièrement aux fourmis cette année.

Une sortie au Grand Filon (ancienne mine de fer à St Georges d'Hurtières) est prévue le vendredi 11 avril. Les élèves visiteront une ancienne galerie, l'école (classe d'autrefois, fermée aujourd'hui) et l'espace musée. Ils pratiqueront également une activité d'orientation.

Le projet "Nature et Cheval" au centre équestre l'Étalon à Drumettaz sera reconduit sur deux jours en juin (2 demi-journées d'équitation + 2 demi-journées d'activités dans la forêt).

Une sortie à "Moulin Guitare" aux Abrets aura lieu en juin pour les CP-CE1, avec les trois classes de maternelle. Au programme : musique et nature dans un environnement médiéval et féérique. Au mois de mai, les deux classes se rendront au parc préhistorique des grottes de Cerdon pour suivre des ateliers sur la préhistoire.

4. La classe de PS-MS, MS-GS et GS-CP

Élaboration d'un projet pluridisciplinaire commun aux 3 classes « Voyage au fil du temps ! » support d'activités diverses et ludiques dans tous les domaines d'apprentissage avec étude des différentes périodes : P1 : Les dinosaures, P2 : La Préhistoire, P3 : L'Antiquité, P4 : Le Moyen Age, les rois et reines, P5 : La vie aujourd'hui et autrefois

Objectifs principaux :

- Participer à un projet commun favorisant les échanges
- Découvrir les grandes périodes de l'Histoire et y associer quelques événements, caractéristiques
- Observer l'évolution des modes de vie au fil du temps
- Prendre conscience de l'existence de traces de notre histoire dans l'environnement proche
- Découvrir un outil : la frise historique
- Poursuite du projet commun à toute l'école : « Entre lac et montagnes »
- Poursuite du projet « le respect : Apprendre à vivre ensemble ! »

Différentes activités sont proposées autour du thème du respect de soi, des autres et de notre environnement (Écocitoyenneté) avec également comme support la suite de l'aménagement du jardin.

Diverses animations et sorties communes sont planifiées et viennent enrichir les projets :

- 3 sorties dans notre environnement proche avec Victor Hausard, éducateur à l'environnement : découverte de la nature aux différentes saisons (écoute d'histoires en lien avec le thème, promenade, collecte d'éléments de la nature, prise d'empreintes, petit parcours...recherche des traces de la vie autrefois...)
- Une sortie raquettes a eu lieu sur le site de Crolles au Revard pour tous les élèves de MS (les 2 classes) et de GS de la classe de Mme Clair.
- Une sortie à la journée « Moulin Guitare » aux Abrets avec la classe de CP-CE1 : voyage dans la nature en musique dans un univers médiéval et féérique en résonance avec les sens et les émotions
- Spectacle de Noël : « Noël dans les Tuyaux » réalisé par planetemomes
- Visite de la Crémaillère avec les bénévoles de l'association TCAC de Mouxy

Pour les classes de PS/MS et MS/GS : sortie au château de Montrottier pour découvrir la vie au Moyen Age et le château avec participation à des ateliers « Au service de sa majesté ! » et chasse aux trésors dans le jardin du château

Pour la classe GS/CP : visite du Musée de l'ours des cavernes à Entremont le Vieux et participation à différents ateliers

Pour la classe de PS/MS : visite du musée des beaux-arts de Chambéry par le biais d'un atelier « Donjon et dragon ».

5. Le décloisonnement

Différents dispositifs sont ou seront mis en place afin de favoriser les échanges et les apprentissages.

Chaque après-midi, pendant le temps de repos des PS et MS, les 2 enseignantes de maternelle organisent des activités avec un groupe restreint de GS dans chaque classe (10 et 10 élèves). Les 2 groupes tournent chaque lundi afin de participer à toutes les activités proposées dans les différents domaines d'apprentissage (Langage/Phonologie, Écriture

cursive, Graphisme et explorer le monde/ jeux mathématiques et musique). De plus les MS des 2 classes tournent avec des ateliers dans les 2 classes concernées chaque vendredi avec un travail sur les 5 sens avec Mme Clément et le jardin/le corps avec Mme Clair.

Pendant le cycle piscine des CP, tous les GS participent à des ateliers dans la classe de Mme Clair et un groupe de moyens est accueilli dans la classe de Mme Clément.

Afin de favoriser la liaison GS /CP, un décloisonnement entre GS sera organisé entre la classe de GS/CP de Florence Comas et celle de MS/GS de Pascale Clair en P5.

De même, un décloisonnement entre les moyens des 2 classes est organisé une fois par semaine.

De plus, des liaisons s'effectuent avec la classe de CM2 :

- Lecture d'histoires par les CM2 ou poésie une fois par semaine en PS/MS et MS/GS
- Atelier de cuisine commun
- Installation du grand parcours des maternelle/CP par les CM2 en salle de motricité

Après les vacances de février, le moment de repos « sur couchette » pendant la séance de décloisonnement des GS, a été remplacé par un temps calme avec des ateliers libres en autonomie (coins lecture, dessin, écriture, coloriage, jeux de construction...). Pour les enfants qui le souhaitent et en ont encore besoin, la sieste peut toujours être effectuée.

B. Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

Cette double liaison s'illustre de différentes façons.

Concernant la liaison cycle 1-cycle 2 et cycle 2-cycle 3, elle s'effectue tout au long de l'année concernant les différents apprentissages. Les situations d'apprentissage sont discutées, travaillées à plusieurs en prenant en compte les difficultés spécifiques des groupes d'élèves. Un retour sur mise-en-place a également lieu.

Une liaison GS-CP a lieu notamment pour trouver des moyens afin de favoriser la fluidité de la continuité et éviter la rupture qui met en difficulté certains élèves à l'entrée au CP, assurer la continuité dans les comportements et les apprentissages, donner des repères et rassurer les élèves. Des outils pédagogiques communs sont présents : sous-main, bande numériques, cahiers ainsi que la méthode d'apprentissage de lecture.

Des activités communes sont envisagées : rencontre autour des jeux de société afin que les classes d'âges soient mélangées pour permettre un travail en tutorat et une pratique collaborative entre les élèves.

Il est à noter que d'un point de vue purement administratif, des réunions abordant le suivi des élèves, au sein de l'école, sont organisées.

Pour ce qui est de la liaison école-collège, elle a débuté par l'échange de carte pour les fêtes de fin d'année où les CM2 ont pu poser leurs questions auxquels les 6^{ème} ont répondu début janvier. Ensuite, il est prévu que les CM2 se rendent au collège en fin d'année pour une classe délocalisée. Une rencontre avec les 6^{ème} sera effectuée avec un repas au self. La liaison administrative s'effectue en fin d'année à travers la transmission de documents de suivi des élèves. Une présentation du collège devrait être faite aux CM2 de l'école. Il est noté néanmoins, la réelle volonté d'instaurer une liaison par le principal du collège et les directeurs.

III. Fonctionnement de l'école

A. Bilan intermédiaire sur la sécurité

La sécurité dans l'école n'est assurée que si l'ensemble du personnel et des utilisateurs respectent les règles et les protocoles et les maîtrise donc parfaitement... À ce titre plusieurs exercices ont lieu et ce de divers types. En effet, nous pouvons être confrontés à des risques de nature très diverse : incendie, attentat/intrusion et risque majeur, l'école doit donc s'y préparer.

Le directeur rappelle que la réalisation de ces exercices est obligatoire et pour certains avec une contrainte de date à respecter. Il est donc bien évident que des considérations liées à la météo ne peuvent entrer en ligne de compte lors de l'organisation de ces exercices.

Plusieurs exercices ont été effectués avant le 1er conseil d'école : 2 Plans Particuliers de Mise en Sûreté (1 attentat/intrusion, 1 risque majeur) ainsi que 1 exercice incendie. D'autres exercices ont été réalisés entre le 1er conseil d'école et celui-ci :

Tout d'abord, nous avons procédé à un exercice de fuite « attentat/intrusion » le 14 novembre. En effet, lorsqu'un intrus entre dans l'enceinte scolaire, plusieurs attitudes peuvent être adoptées en fonction de la nature du risque auquel nous sommes confrontés. L'école se doit de tester l'ensemble des possibilités (fuite ou confinement). Cet exercice de fuite a été encadré et anticipé par l'ensemble de l'équipe. Tout s'est bien déroulé malgré la distance du point d'arrivée prévu. Il est à noter que lorsqu'une telle posture est adoptée, il

faut gérer un certain nombre de risques : l'agresseur mais aussi et surtout la circulation. L'ensemble doit être très encadré.

Un second exercice « attentat-intrusion » confinement a été réalisé le 16 janvier.

De plus, un exercice « risques majeurs » a été réalisé le 10 février au matin. Étant donné le peu de changement de condition, l'ensemble a été très bien géré par les élèves.

Enfin, deux exercices incendie ont eu lieu : le 12 décembre et le 21 février. L'évacuation du bâtiment s'est effectuée rapidement (moins de 3 minutes). Les consignes sont plutôt bien respectées. Le bilan est donc globalement positif.

B. Budgets municipaux

Le budget de fonctionnement alloué à l'école pour l'année 2024 est globalement clôturé. Il a été quasiment intégralement utilisé (principalement chez les fournisseurs de papeterie et à la librairie). Le reliquat sera ajouté au prochain budget municipal.

Un ajustement de l'enveloppe relative aux projets pédagogiques a été discuté avec la municipalité compte-tenu de l'encadrement suffisant des parents pour le Savoir Rouler à Vélo.

Une demande d'investissement de chaises et d'un trampoline pour la salle de motricité en maternelle a été effectuée. De plus, des rideaux, suite à la commission de sécurité sont budgétés.

C. Travaux

Une panoplie de travaux est effectuée au quotidien : réparation de poignées, de luminaires, d'accroche...

Suite à de nombreux petits incidents, notamment en lien avec l'électricité, un rappel par Mmes Gony et Fastier, en classe, a été effectué.

Le cadre de vie et de travail est de belle qualité. L'ensemble des élèves et du personnel a pleinement conscience des investissements réalisés.

D. Préparation à la rentrée scolaire prochaine

a. Organisation

L'école a adopté une organisation scolaire dérogatoire (comme la plupart des écoles du département) sur 4 jours. Cette dernière a été approuvée à nouveau durant l'année scolaire 2022-2023 pour 3 années scolaires complètes (article D521-12 du code de l'éducation). À l'issue de la période, au 31 août 2026, l'organisation actuelle devra être renouvelée (ou non) après examen de la demande transmise à Mme le Maire auprès des services de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Pour se faire, il sera demandé aux conseils d'école de voter sur l'organisation de la semaine scolaire.

b. Prévision d'effectif

Les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire prochaine sont les suivantes :

<i>Cycle</i>	<i>Nombre d'élèves prévus par niveau (non par classe)</i>
1	20 PS 23 MS 19 GS
2	20 CP 27 CE1 16 CE2
3	18 CM1 30 CM2
Total	173

Le directeur remercie la municipalité pour leur collaboration dans le nouveau ciblage mis en place afin que les prévisions d'effectifs soient le plus justes possible.

L'année scolaire prochaine, l'école comptera 7 classes. Les inscriptions ou radiations peuvent être effectuées jusqu'au 31 août et influencer les effectifs. Les effectifs des classes de GS, CP et CE1 doivent être inférieurs à 24 élèves, ce qui complique le calcul de fermeture.

Les risques de fermeture à plus ou moins court terme représentent toujours une inquiétude assez vive pour l'équipe enseignante. Un nombre assez important d'élèves quittent l'école et

ces départs ne sont pas du tout compensés par un nombre important de nouvelles inscriptions en PS de maternelle. Les nouvelles constructions ainsi que l'ouverture aux dérogations n'ont pas permis pour cette année scolaire encore de faire sensiblement remonter les effectifs et d'éviter une fermeture de classe pour plusieurs années.

L'organisation des classes sera sensiblement la même que lors de cette année scolaire. En effet, on constate que le nombre d'élèves est moins important au sein d'une même tranche d'âge, en maternelle qu'en élémentaire. Des doubles niveaux s'imposent donc dans tous les cas. Les listes des classes seront affichées le jour de la rentrée scolaire.

IV. Questions diverses

Les parents d'élèves mentionnent remerciements à l'attention des enseignants, du personnel du périscolaire, des élus et des parents délégués, notamment sur les sujets de mobilité douce et de cantine dont les résultats sont annexés (**ANNEXE 4**).

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur, M. Déchène-Cotillon clôt la séance.

Fin du conseil d'école : 13 mars 2025 – 20h30

Le prochain conseil d'école aura lieu le 19 juin à 19h.

Le directeur,

Président du conseil d'école
M. Déchène-Cotillon



La secrétaire de séance

Mme Gony

